

www.environnement93.fr

**ENVIRONNEMENT 93  
UNION DES ASSOCIATIONS  
D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS**

Association départementale agréée  
Membre de France Nature Environnement – Ile de France  
Affiliée à France Nature Environnement

## **Concertation Fort de Vaujours**

### **Cahier d'acteur.**

- 1. Historique.**
  11. Des alertes ignorées.
  12. Expertises défailtantes et vices cachés.
  13. Avis de la CRIIRAD
  
- 2. Les enjeux Emploi/Climat/Santé**
  21. Modes d'exploitation.
  22. Pollutions chimiques, une information lacunaire.
  23. Le CEA n'est pas le seul pollueur.
  
- 3. L'impact climatique du projet.**
  31. Evaluation de la manipulation des déblais liés au projet.
  32. Effet cumulatif des activités sur le territoire.
  33. Carrière à ciel ouvert : contresens environnemental.
  
- 4. Les alternatives à la carrière à ciel ouvert.**
  41. Esquisse d'une exploitation en souterrain.
  42. Justification de l'approvisionnement depuis le Val d'Oise.
  
- 5. Servitudes d'utilité publique (SUP).**

**Conclusion.**

## 1. Historique.

### 11. Des alertes ignorées

S'il n'est pas nécessaire de rappeler l'histoire de ce site depuis sa construction dès 1874, jusqu'à l'abandon du Fort par le CEA en 1998, il est seulement utile de rappeler un héritage que l'Etat veut cacher sous une qualification vétuste de "Secret défense"

Après les réunions de la commission présidée par le professeur Guillaumont et les enquêtes publiques qui les ont suivies, la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France) s'est prononcée sur la vigilance et les "risques" concernant sols et sous-sols du Fort de Vaujours ; « *Précisons qu'une recherche conduirait à analyser chaque centimètre de la butte de Vaujours* »..<sup>1</sup>

La CRIIRAD s'est également prononcée sur l'insuffisance des contrôles réalisés<sup>2</sup> ; « *La CRIIRAD tient à préciser que les contrôles radiométriques qui ont été effectués au cours de l'expertise ne portaient que sur la couche superficielle des sols (mesures in situ) et les analyses en laboratoire sur les 30 premiers centimètres* ».

Les servitudes d'utilité publique définies dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2005 formalisent ainsi définitivement la dangerosité liée à la manipulation des terres du Fort de Vaujours.

### 12. Expertises défailtantes et vices cachés.

Les travaux de démolition engagés par Placoplatre ont été souvent désorganisés ou interrompus par le manque d'expertises préalables fiables ou par les découvertes résultant de dissimulation d'informations sur les activités du CEA.

Le 25 février 2014 les mesures effectuées par la CRIIRAD et l'ACRO au point CEA1 de la casemate TC ont révélé les **défaillances de l'IRSN** dans le contrôle des pollutions résiduelles.

De Juin à aout 2017 les **objets radioactifs** découverts dans les opérations de démolitions confirment les profondes lacunes du dossier d'abandon laissé par le CEA.

Les déclarations de Mr Chaput définissant ces déchets comme de simples "déchets ménagers", pour l'époque, laissent de profonds doutes sur les découvertes futures des prochaines excavations.

Le bilan des **tonnages d'amiante, présentés en CSS** le 12 avril 2018, évacués par Placoplatre, peut laisser perplexe alors qu'au cours de la 44ème réunion du groupe de travail du Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs (PNGMDR) du 2 juin 2014, Mr Chaput indiquait que le CEA avait fait réaliser un diagnostic amiante et qu'une dépollution amiante complète avait été réalisée dans les années 90 dans tous les bâtiments. En réunion publique le 3 décembre 2018 à Courtry, Mr Chaput affirme enfin qu'il n'y a jamais eu d'expériences mettant en œuvre du béryllium à Vaujours, alors que dans cette même réunion du groupe de travail du PNGMDR, Mr Chaput indique que celui-ci a bien été mis en œuvre à Vaujours, même si c'est en faible quantité.

---

<sup>1</sup> [Rapport de l'inspection des Installations Classées du 17 décembre 2004](#)

<sup>2</sup> [Synthèse expertise du 28 novembre 2002](#)

### 13. Avis de la CRIIRAD.

En dehors de l'uranium, une contamination par de l'**américium 241** a été mise en évidence par la CRIIRAD dans le **sol** au pied d'un paratonnerre sur le toit de la casemate CA 5 et dans les **mousses terrestres** prélevées sur le toit du bâtiment **OS1** (confirmé par Subatech). Les recherches documentaires effectuées par le CEA n'ont pas permis de déterminer avec précision l'origine de cette contamination. L'hypothèse de la présence de paratonnerres à l'américium 241 avant l'utilisation du site par le CEA est envisageable. Cependant, dans sa note de décembre 2018, le CEA a indiqué que l'américium 241 avait été utilisé dans les **détecteurs d'incendie**.

En l'absence d'informations précises sur la dispersion à longue distance des particules d'uranium après les tirs, le laboratoire de la CRIIRAD a effectué en juin 2001 des prélèvements de mousses terrestres en 9 stations (3 au niveau du fort central, 3 dans l'environnement proche du fort central et 3 dans les cimetières des localités de Vaujourn, Villeparisis et Courtry).

Les analyses par spectrométrie gamma réalisées sur ces mousses par la CRIIRAD ont révélé la présence d'un niveau anormalement élevé d'**uranium** sur l'échantillon prélevé au niveau de la **casemate RX 1** ( $235 \pm 58$  Bq/kg sec en thorium 234, premier descendant de l'uranium 238). Les mesures réalisées par SUBATECH et le CEA ont confirmé ce point. Les mesures fines réalisées par le CEA ont révélé également une accumulation d'**uranium** au niveau du **TP 3 (fort central)**.

Les analyses réalisées par les 3 laboratoires ont confirmé la présence systématique d'autres radionucléides naturels (plomb 210, béryllium 7) et artificiels (césium 137) dans les 9 mousses étudiées. Ces résultats sont classiques et n'appellent pas de commentaire particulier.

C'est pourquoi la CRIIRAD et les associations locales ont insisté auprès du CEA pour obtenir une évaluation théorique des quantités de fines poussières d'uranium mises en suspension lors des tirs et de leur dispersion hors du site. Le CEA a fourni en mai 2002 une note sur cette problématique. Cette note ne donne cependant pas de résultats suffisamment détaillés sur les conditions des tirs, la granulométrie des poussières et leur dispersion hors site.

**Lors de la réunion de la commission plénière en date du 24 septembre 2002, la CRIIRAD a rappelé sa demande que le CEA réalise une modélisation de la dispersion et une évaluation enveloppe de l'exposition de la population aux poussières d'uranium. Cette demande n'a pas été retenue, le CEA estimant l'exercice trop complexe et non conclusif compte tenu de l'ensemble des paramètres hypothétiques à prendre en considération.**

## **Réflexions préliminaires sur une éventuelle pollution chimique**

La CRIIRAD et les associations locales ont demandé à plusieurs reprises au Groupe Technique que des mesures de dépistages physico-chimiques soient réalisées dans un certain nombre d'échantillons de sols, bioindicateurs atmosphériques et éléments représentatifs du transfert au milieu aquatique (eau, végétaux, sédiments).

Ces mesures devraient permettre de rechercher les principaux métaux lourds, anions et cations et molécules organiques. La CRIIRAD a demandé que le Groupe Technique vérifie que cette liste élargie, comporte bien les éléments issus d'une liste spécifique des polluants susceptibles de souiller les sols de Vaujourns et qui devrait être élaborée sur la base des archives du CEA. Les documents dont la CRIIRAD avait connaissance permettaient de recommander d'ores et déjà des contrôles sur 2 métaux, le béryllium et le plomb.

Ces demandes étaient justifiées par le fait que dans le domaine du diagnostic chimique le dossier fourni par le CEA était très insuffisant. Il ne comportait que les résultats de l'étude réalisée par la société de dépollution GEOCLEAN portant sur la recherche de polluants organiques dans les zones de stockage d'hydrocarbures (8 zones) et la zone d'épandage et de brûlage.

Devant l'insistance de la CRIIRAD et des associations, le CEA a finalement lancé un programme de dosage de 10 métaux toxiques (arsenic, baryum, béryllium, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb et zinc) dans 8 échantillons de sols du fort central. Ces mesures ont révélé en particulier des accumulations **en arsenic** (max en RX 1), **cuivre** (max en RX 3) et **plomb** (max en RX 1) **supérieures aux valeurs recommandées par le BRGM** (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et le Ministère de l'Environnement pour des sites destinés à un usage sensible mais inférieures aux limites retenues pour un site destiné à un usage non sensible (usage restreint de type industriel).

En parallèle la CRIIRAD a fait réaliser par le LDA 26 (Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme) un dépistage semi-quantitatif des principaux métaux dans les 9 mousses terrestres prélevées en juin 2001. Le CEA a procédé également au dosage quantitatif de 63 métaux dans ces mousses. Ces analyses ont fait apparaître entre autres, un excès de **bismuth, étain, hafnium, zirconium** sur le toit **TP3**, un excès de **magnésium** sur le toit du **PB**, et de **tungstène** sur le toit **OS1**.

**La CRIIRAD considère que ces résultats préliminaires justifient des études complémentaires. En effet, la présence de certains métaux en excès dans les sols du fort central impose une réflexion sur les possibilités de contamination à long terme des eaux souterraines.**

---

**Pour l'ensemble de son œuvre le CEA n'instaure aucune confiance pour une approche fiable des activités passées et de l'héritage laissé sur le fort.**

## 2. Les enjeux Emploi/Climat/Santé.

Emploi, santé, climat sont les 3 enjeux fondamentaux de ce projet, étant entendu par ailleurs que si le rôle stratégique du gypse en Ile de France est bien admis par tous, il devient « évident » que la maîtrise de l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire, dans l'adaptation au changement climatique devient dès aujourd'hui **LA** priorité.

Ainsi nos propositions, sont bien sûr axées sur la pérennité des emplois pour l'usine de Vaujours, à laquelle seront associées toutes les opportunités

- \* de préservation de la santé des riverains et des travailleurs,
- \* de diminution de tous les impacts sur l'environnement et le climat.

### 21. Modes d'exploitation.

C'est ainsi que les modes d'exploitations devront éviter la dispersion des pollutions avérées sur les sols et sous-sols du Fort, minimiser les émissions de poussières dans un environnement urbain déjà très contraint.

### 22. Pollutions chimiques, une information lacunaire.

A l'occasion des ateliers organisés dans la concertation, il nous a été annoncé que 150 substances ont été recensées par les bureaux d'étude sans pour autant qu'une indication des quantités de matière et de leur toxicité ne soit indiquée.

Une question déposée sur ce sujet, sur le site de la concertation le 11 décembre 2018 n'a toujours pas eu de réponse le 16 décembre 2018.

Le CEA indique avoir utilisé 1200 kgs d'uranium pour ses expérimentations, le poids des substances chimiques mises en œuvre pour les expériences à ciel ouvert doivent également être communiquées de même que leur dispersion et leur héritage dans les sols; quant à leur dangerosité les annonces du CEA pour les déchets dits "banals" laissent beaucoup d'interrogations.

### 23. Le CEA n'est pas le seul pollueur.<sup>3</sup>

La construction des bâtiments du CEA comme ceux du service des poudres qui a occupé le site de 1945 à 1955, a nécessité et engendré le terrassement et le déplacement de plusieurs centaines de milliers de m<sup>3</sup> de terre (Page 27)

Il en résulte un risque de pollution pyrotechnique du sous-sol de la terre niveau 1945, des couches de terre recouvrant ce niveau 1945.

Par ailleurs la dépollution pyrotechnique par la Sté Navarra entre juin et juillet 1998 a été réalisée de manière très partielle (Page 28) (En termes de superficie et de profondeur à la demande du CEA)

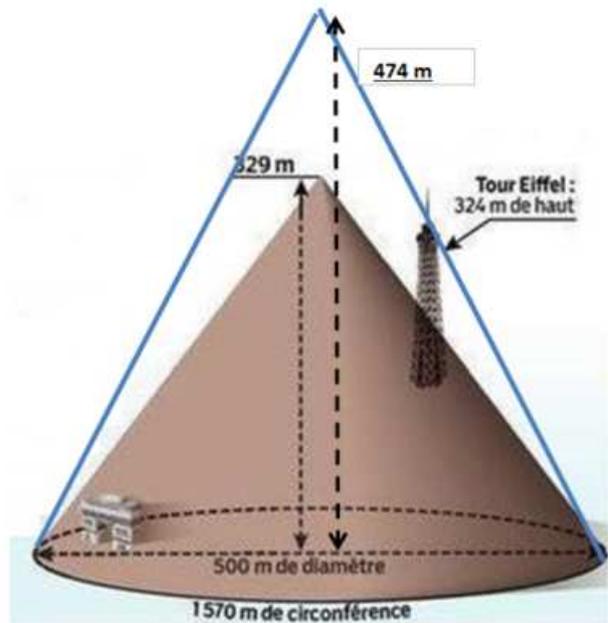
---

<sup>3</sup> [https://www.fort-de-vaujours.fr/wp-content/uploads/2018/08/Pyrotechnis\\_d%C3%A9molition\\_d%C3%A9pollution-pyrotechnique-et-s%C3%A9curisation-des-d%C3%A9constructions-et-terrassements-2014.pdf](https://www.fort-de-vaujours.fr/wp-content/uploads/2018/08/Pyrotechnis_d%C3%A9molition_d%C3%A9pollution-pyrotechnique-et-s%C3%A9curisation-des-d%C3%A9constructions-et-terrassements-2014.pdf)

### 3. L'impact climatique du projet.

#### 31. Evaluation de la manipulation des déblais liés au projet.

Un ordre de grandeur des volumes de matériaux à déplacer est indiqué ci-contre pour évaluer l'importance du chantier et les risques qui lui sont associés : pour l'ensemble de son projet, de la découverte des terres à la remise en état du site, il faudra déplacer 1.5 fois le volume des déblais du Gand Paris, dont 22 Mm<sup>3</sup> de terres issues du seul déplacement des terres de découverte.



#### 32. Effet cumulatif des activités sur le territoire.

Les travaux d'excavation des terres et de remise en état du site vont se superposer aux activités déjà émettrices de poussières et de pollutions, l'impact de l'ensemble des travaux nécessaires à l'exploitation de cette carrière sur les 160 000 habitants concernés dans un rayon de 3 kms, doit être évalué avec un maximum d'exactitude.

Bien sûr respect des normes, arrêtés préfectoraux ; cahiers des charges, protègent les riverains, mais sur ce territoire, si tout n'est pas lié aux seules activités de Placoplatre, l'addition de tous les risques doit être précisément évalué.

Les communes de Vaujors, Tremblay-en-France, Villeparisis, Courtry, Coubron sont à proximité immédiate :

- \* des carrières déjà en exploitation,
- \* de la décharge SITA,
- \* de l'usine Placoplatre soumise à des obligations de réduction d'activité en cas de pics de pollution, concernant les PM10.
- \* de la Francilienne 89 000 véhicules/jour,
- \* de la N3 plus de 37 000 véhicules/jour
- \* du trafic aérien en constante augmentation à Roissy et au Bourget



### 33. Carrière à ciel ouvert : contresens environnemental.

Les contraintes liées à l'exploitation du gypse sont les seules prises en compte à ce jour. Pourtant beaucoup plus de risques sont issus de l'ensemble des travaux nécessaires à cette exploitation.

**Les démolitions** engagées par Placoplatre en sont déjà la démonstration, sans que leur impact environnemental n'ait été évalué, mais **c'est l'excavation des terres** nécessaire pour accéder au gypse, qui représente un volume supérieur au gypse à extraire, qui comporte les principaux risques sanitaires liés à l'histoire du site mais non évalués.

Ils sont ensuite accentués par l'émission des poussières dues à la manipulation de 23M m3 de déblais sur l'ensemble du projet et leur impact en Gaz à effet de serre (GES).

En fonction des difficultés rencontrées pour assainir sol et sous-sol du Fort de Vaujours, Placoplatre a déjà trouvé une première alternative, ou solution intermédiaire, s'affranchissant de ces difficultés, c'est la continuité d'exploitation de la carrière de Bernouille sur 25 ha, toujours en souterrain pour une durée de 8 ans.

On peut donc faire vivre l'usine de Vaujours par des exploitations souterraines, comme le démontre la carrière de Bernouille.

La découverte de près de 40 mètres de terres pour atteindre le gypse a une influence prépondérante sur le climat, en s'opposant à toutes les mesures mises en vigueur aujourd'hui pour endiguer le dérèglement climatique, par une émission inutile de GES ; cet impact va ainsi s'ajouter aux risques sanitaires déjà évoqués.

On y ajoutera encore l'impact des défrichements non évalués dans l'étude d'impact écologique mise à disposition sur le site de la concertation.

La destruction des espaces naturels et des arbres qui l'accompagnent n'a jamais été évoquée dans cette concertation ; il nous est proposé de redonner un aspect « naturel » à la colline après l'exploitation du gypse, en oubliant que **l'urgence climatique, c'est aujourd'hui** et le laxisme engagé dans le cadre de ce projet repoussant à 30 ans une éventuelle « renaturation » reste dans le domaine de l'irresponsabilité.

Juste un schéma ci-dessous pour illustrer ces affirmations.



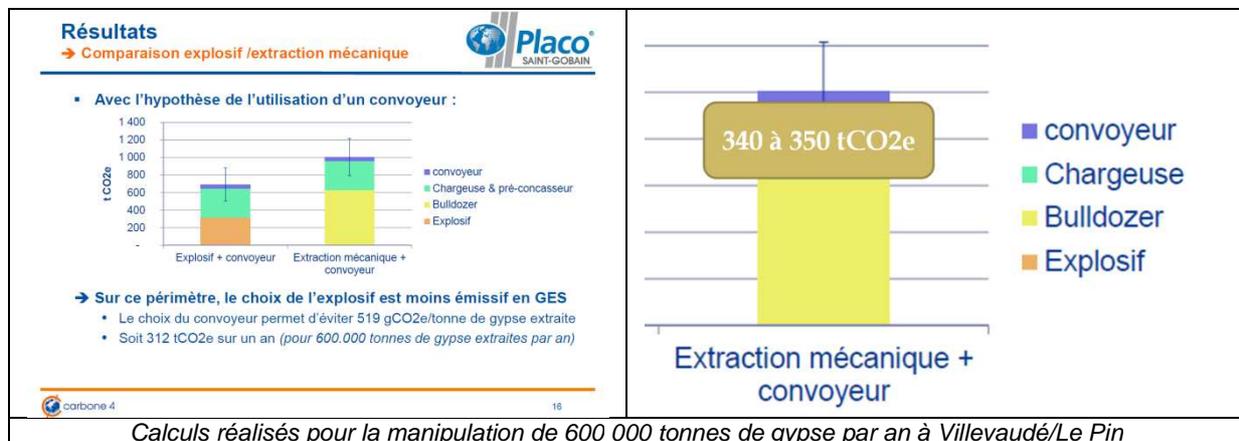
Placoplatre assure avoir le souci de diminuer l'émission de GES pour l'extraction du gypse et son transport vers l'usine de Vaujours,

\* par méthodes extractives à l'explosif d'une part

\* par convoyage sur tapis roulants d'autre part.

**Il faut se poser les mêmes questions pour l'impact environnemental de la carrière à ciel ouvert.**

Cette analyse du bureau d'étude Carbone4 pour l'étude d'impact de la carrière de Villevaudé/Le Pin nous donne quelques indications sur la contribution à l'émission de GES des engins de chantier utilisés par Placoplatre pour l'exploitation de ses carrières<sup>4</sup>.



Par transposition au projet de carrière de Vaujours on peut estimer le volume de GES émis pour la seule découverte et la remise en état du site du Fort de Vaujours à **26 000 t d'équivalent CO2**, qui correspondent à la consommation de plus de 9 Millions de litres de Gas Oil

Alors qu'aucun élément n'est disponible pour mesurer l'impact des démolitions, ni bien sûr pour le démantèlement du Fort Central, ce bilan sera aggravé de manière significative.

Il faudra bien sûr l'évaluer, mais cet impact n'a jamais été abordé dans la phase de consultation

<sup>4</sup> Etude d'impact ICPE Gratuel\_Annexe-5

#### 4. Les alternatives à la carrière à ciel ouvert.

##### 41. Esquisse d'une exploitation en souterrain.

Site d'exploitation	Tonnage extrait	Durée d'exploitation (ans)
Bernouille	2 240 000	7
Fosse d'Aiguisy	960 000	3
Fort de Vaujours	6 000 000	19
CAPVM	3 400 000	10
Val d'Oise	5 400 000	17
<b>18 000 000</b>		<b>56</b>

Cette hypothèse ne résulte que d'évaluations limitées par le manque de communication sur l'impact réel de son projet d'exploitation, mais l'alternative suivante doit être évaluée et toutes les opportunités sur l'ensemble du site abandonné par le CEA analysées pour améliorer le projet et le rendre plus compatible avec les grands objectifs fixés pour s'adapter au changement climatique et minimiser les risques sanitaires.

Ces hypothèses sont établies sur les objectifs annoncés par Placoplatre indiquant que les carrières de Bernouille et du Fort de Vaujours approvisionnent l'usine de Vaujours à raison de 320 000 tonnes de gypse / an; l'exploitation des carrières de Bernouille et du Fort de Vaujours est réalisée en souterrain.

L'hypothèse prise en compte pour l'exploitation du Fort de Vaujours repose sur les données de Placoplatre ;

soit 1/3 des 18 M tonnes estimées sur la totalité du site.

Cette hypothèse est minorée et ne tient pas compte d'autres estimations qui indiquent

\* que seuls 40% du gypse peuvent être extraits dans ce type d'exploitation,

\* que la 2<sup>ème</sup> masse ne pourrait pas être exploitée,

\* que la demande de continuité d'exploitation sur la carrière de Bernouille est limitée à 24.9 hectares

Une étude contradictoire nous paraît nécessaire par rapport aux affirmations de Placoplatre. Pour la CAPVM (Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne) même calcul appliqué sur les 17 hectares dont elle est propriétaire, et étude de la faisabilité d'exploiter en souterrain quel que soit la destination envisagée pour cet espace.

##### 42. Justification de l'approvisionnement depuis le Val d'Oise.

Pour l'approvisionnement à partir du Val d'Oise tel que proposé en alternative par Placoplatre, 180 000 camions seraient nécessaires pour approvisionner l'usine à 320 000 tonnes/an, qui auraient un impact en GES près de 2 fois inférieur à celui de la carrière à ciel ouvert

## **5. Servitudes d'utilité publique (SUP).**

Au cours de la première réunion publique de Vaujours le Sous-Préfet avait souligné le temps passé et la qualité du travail assuré par les services de l'ETAT.

La suppression des SUP qui serait rendue nécessaire aujourd'hui par le projet de Placoplatre pour une carrière à ciel ouvert, serait une bien mauvaise reconnaissance de la qualité de ce travail.

### **Conclusion**

**Le dossier présenté dans la concertation est largement insuffisant. L'exercice ci-dessus n'est évidemment qu'une vue très partielle de ce qui attend travailleurs et riverains, imprécis sur nombre de points pour lesquels l'information de base ne nous a pas été communiquée, mais suffisant pour identifier un impact sur la santé et le cadre de vie des habitants de ce territoire.**

**Un exercice de ce type aurait dû être présenté par Placoplatre pour une bonne information du public.**

**Ce qui avait été annoncé aux garants dans nos premières rencontres s'est confirmé au fil des réunions publiques et ateliers, le public ne connaît pas aujourd'hui l'impact réel du projet.**

**Il nous a quand même été dit que les dossiers étaient en cours de finalisation donc ni diffusables, ni consultables, ce qui implique que même Placoplatre ne sait pas encore ce qui va se passer pour l'exploitation de ces 30 hectares.**

**Comme déjà « rabâché », cette concertation arrive bien trop tard pour n'avoir pas pris en compte les démolitions, mais dans la situation actuelle, arrive trop tôt sur un dossier non abouti.**